

# NOTICE LICENCES FFCO

La licence est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Pour une première licence, si elle est prise après le 1<sup>er</sup> septembre, elle reste valable jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

**Nouveauté depuis le 1er septembre 2022 :** le certificat médical n'est plus nécessaire. A la place :

- Pour les majeurs : il faut attester avoir rempli le [questionnaire de santé fédéral](#) et avoir pris connaissance des [10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport](#).
- Pour les mineurs : le responsable légal doit attester avoir répondu NON à l'ensemble des questions du [questionnaire de santé du sportif mineur](#). A défaut, il faut fournir un certificat médical pour l'enfant mineur attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de 6 mois.

## LA LICENCE COMPÉTITION

**Cette licence (par catégorie d'âge) ouvre droit :**

- à participer à toute activité fédérale et notamment aux compétitions organisées en France sous l'autorité de la Fédération dans le cadre du règlement des compétitions,
- à participer aux classements établis par la Fédération et ses organismes déconcentrés,
- à assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions),
- à participer dans les conditions définies par les prérequis à toutes les formations fédérales,
- à recevoir le bulletin fédéral CO Mag en version papier ou numérique au choix du licencié.

---

## LA LICENCE DÉCOUVERTE COMPÉTITION

**Cette licence s'adresse uniquement aux adultes (à partir de 19 ans) inscrit dans un club, elle ouvre droit :**

- à participer aux compétitions organisées par circuits de couleur jusqu'au niveau jaune,
- à participer aux activités non compétitives (sans classement)
- à assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions),
- à participer dans les conditions de diplômes aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus,
- à recevoir le bulletin fédéral CO Mag en version numérique uniquement.

**Elle ne permet pas :**

- de participer aux courses par catégorie d'âge, ni à tous les championnats,
- de participer aux classements établis par la Fédération,
- de participer aux formations fédérales initiales.

Le passage à la licence annuelle « COMPÉTITION » est possible, en cours d'année, moyennant le paiement du différentiel de tarif.

## **LA LICENCE LOISIR-SANTÉ**

**Cette licence s'adresse à toute personne inscrite dans un club, elle ouvre droit :**

- à participer aux activités non compétitives (sans classement),
- à assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions),
- à participer dans les conditions de diplômes aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus,
- à recevoir le bulletin fédéral CO Mag en version numérique uniquement.

**Elle ne permet pas :**

- de participer aux compétitions,
- de participer aux classements établis par la Fédération et ses organismes déconcentrés,
- de participer aux formations fédérales initiales.

Le passage à une licence annuelle « COMPETITION » ou « DÉCOUVERTE COMPETITION » est possible, en cours d'année, moyennant le paiement du différentiel de tarif.

---

## **LES TARIFS FAMILLE**

- Ce tarif permet de délivrer plusieurs licences compétition ou loisir pour les membres d'une même famille avec une réduction de prix globale.

*Famille = parent(s) + enfant(s) à charge, selon le code des impôts et âgés de 25 ans et moins - 3 personnes au minimum*

---

## **LA LICENCE BENEVOLE**

- Elle s'adresse uniquement aux personnes en âge d'être dirigeant (16 ans révolus), inscrites dans un club.
- Elle ouvre droit aux fonctions électives et donne la possibilité de participer à différentes activités de gestion administrative ou comptable dans le cadre de la FFCO, des organes déconcentrés et des associations sportives affiliées.
- Elle ne donne pas accès à la pratique sportive.
- Elle donne droit au bulletin fédéral CO'Mag en version numérique uniquement.